

Rapport annuel 2009 2010

LA COMMISSION DES
PARCS DU SAINT-LAURENT
UN ORGANISME DU
GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO



Les Parcs du
Saint-Laurent



L'ANNÉE DES ÉVÉNEMENTS

Message du président et de la directrice générale et chef de la direction de la Commission des parcs du Saint-Laurent

Au cours de l'année passée, la Commission est devenue une entité singulière : une organisation touristique dynamique et avant-gardiste, établie dans l'Est de l'Ontario, qui suscite le respect et la reconnaissance de ses pairs et de ses collègues de l'industrie. Nous avons également renforcé notre visibilité en tant que moteur touristique afin de soutenir les efforts de notre ministère.

Nous avons introduit bon nombre d'idées nouvelles et innovantes que nos différentes équipes ont élaborées dans le but d'enrichir, d'instruire, de divertir et de faire participer nos invités. Ces idées ont permis de générer des recettes supplémentaires pour la Commission, qui se chiffrent, concrètement, en centaines de milliers de dollars.

Le conseil d'administration et l'équipe de gestion de la Commission croient véritablement que nous sommes prêts à accomplir de grandes réalisations en 2010 et ce, à tous les niveaux de l'organisation.

Nous sommes ravis d'annoncer que la Commission des parcs du Saint-Laurent a déposé un budget équilibré pour l'exercice financier qui s'est achevé le 31 mars 2010. En 2009, nous avons réagi tôt au ralentissement économique, en proposant à nos visiteurs de nouveaux programmes et événements. La saison 2009-2010 correspondait bel et bien à « l'année des événements », puisque nous avons atteint des jalons importants en termes de fréquentation et de recettes. En effet, la Commission a généré des recettes de plus de 1,288 million \$, soit 15 % des recettes totales, grâce au succès combiné des cérémonies du crépuscule, du Medieval Festival (festival médiéval), du Fort de la peur et du festival « Village en lumières ». Cette année, nous avons atteint des niveaux records de fréquentation et de recettes au festival « Village en lumières » (Upper Canada Village) et au Fort de la peur (Fort Henry). Pour couronner le tout, nous avons acquis une reconnaissance provinciale grâce à Festivals and Events Ontario (FEO) : les cérémonies du crépuscule et le festival « Village en lumières » ont été classés parmi les « 100 MEILLEURS événements » de l'Ontario, un statut qui est très convoité.

Voici quelques événements vedettes :

	AUGMENTATION DES VISITEURS EN %	AUGMENTATION DES RECETTES EN %
Fort de la peur	+ 10 %	+ 46 %
Village en lumières	+ 15 %	+ 30 %
Medieval Festival (festival médiéval)*	+ 5 %	+ 32 % *
Cérémonies du crépuscule du Fort Henry (incl. les Marines)	+ 17 %	+ 23 %

*Correspond au total des résultats combinés pour le Medieval Festival (festival médiéval) et les entrées au village (pour les deux années) en raison de la mise en place d'un système de billets mixtes en 2009.

Sur cette lancée victorieuse, l'équipe du marketing s'est chargée de la préparation de six demandes de financement Fêtons l'Ontario en 2010, dans l'optique d'améliorer nos événements existants et de créer de nouvelles initiatives. Nous avons le grand plaisir d'annoncer qu'en début d'année, Fêtons l'Ontario a octroyé à la Commission un financement de 277 000 \$ pour cinq de ces six événements programmés pour la saison 2010. Ce financement est réparti de la manière suivante : Village en lumières (63 200 \$), Fort de la peur (75 000 \$), Medieval Festival (festival médiéval) (40 000 \$); nouveaux événements : River Rush (23 500 \$) et Festival du patrimoine Upper Canada (75 000 \$), qui seront développés intégralement et introduits cette saison. Les événements demeurent notre meilleure occasion à court terme de générer des recettes supplémentaires et d'encourager vraiment les visiteurs à se rendre dans nos sites. Par ailleurs, les études confirment que nos événements spéciaux attirent de nouveaux groupes de visiteurs, élargissant ainsi notre base de clients.

Pat Macdonald, directrice générale et chef de la direction, et Peter Watson, président de la Commission des parcs du Saint-Laurent





- Vente de fudge fait maison au magasin du village – 25 000 \$
- Taverne Cook durant le festival « Village en lumières » –19 800 \$
- Terrasse à quai Bouée 72 du port de plaisance du parc Crysler –12 000 \$ (opérations limitées)
- Élargissement des points de vente au détail sur les terrains de camping –116 000 \$

Les efforts visant à rendre nos sites plus attrayants pour les visiteurs et à diversifier davantage notre base de clients se poursuivent grâce à notre investissement dans de nouveaux programmes ainsi qu'à la rénovation des infrastructures. Une nouvelle initiative, appelée « camping instantané », a été introduite au port de plaisance du parc Crysler et au parc Riverside-Cedar. On propose aux visiteurs un emplacement de camping tout équipé, idéal pour les campeurs novices, éliminant ainsi le besoin d'amener du matériel de camping. Dans le cadre de notre partenariat avec le Catholic District School Board of Eastern Ontario, un autre chalet de camping a été construit par les élèves qui sont inscrits au programme d'apprentissage pour les jeunes. Situé dans le parc Ivy Lea, dans la zone des Mille-Îles, ce deuxième chalet a généré des recettes de 7 000 \$ durant la saison.

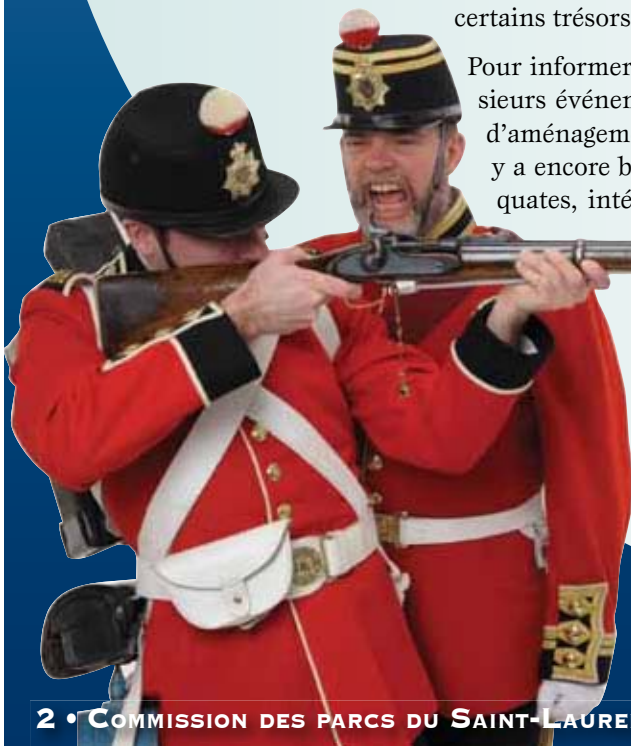
Bien sûr, nous nous sommes consacrés à la planification intensive de nos deux nouveaux Centres des découvertes, situés à Upper Canada Village et au Fort Henry, depuis l'annonce de l'octroi d'un financement de 23M de dollars au printemps dernier. Le niveau d'activité est donc très élevé. Bon nombre de membres de notre personnel, de notre conseil d'administration et de notre collectivité nous font part de leurs idées et commentaires à propos de ces projets. Par ailleurs, nous lançons un programme de restauration d'objets d'époque à grande échelle, afin de redonner vie à certains trésors impressionnants qui sont restés cachés pendant des années.

Pour informer tous les intervenants de nos dernières avancées, nous avons organisé plusieurs événements portes ouvertes et mis à jour le site Web en y affichant les rapports d'aménagement des aires d'exposition les plus récents (qui peuvent être téléchargés). Il y a encore beaucoup de recherche à faire pour s'assurer que nos expositions sont adéquates, intéressantes et pertinentes pour les visiteurs. Récemment, nous avons com-

mencé à mettre sur pied un groupe de recherche composé de membres du personnel, du conseil d'administration et de la collectivité qui sont passionnés d'histoire. Nous avons l'intention de poursuivre ce dialogue actif dans les prochains mois, période durant laquelle nous effectuerons des recherches minutieuses, restaurerons des objets d'époque, planifierons, entreprendrons des travaux de construction, inaugurerons des bâtiments et organiserons des expositions.

L'année dernière, nous avons lancé un système de réservation d'emplacements de camping en ligne, une initiative qui a nécessité deux ans de planification.

Cette année, nous



avons été ravis de constater qu'environ 20 % des réservations de camping saisonnier avaient été faites en ligne, libérant ainsi notre Unité du service à la clientèle et lui permettant d'entreprendre d'autres initiatives de marketing et de sensibilisation. En outre, la refonte complète des sites Web de la Commission est actuellement en cours d'élaboration. Avec plus de 70 % de visiteurs utilisant dorénavant l'Internet pour rechercher, planifier et réserver leurs vacances, il est crucial que tous nos nouveaux sites soient plus faciles d'utilisation et qu'ils permettent aux visiteurs de mieux planifier leur séjour, tout en facilitant l'achat de billets.

Pour ce qui est des projets de construction, nous avons présenté au public les dessins conceptuels proposés pour le projet d'Upper Canada Village, lors d'un deuxième forum ouvert, et nous avons reçu une réponse positive, en même temps que l'appui des membres du personnel, du conseil d'administration et de la collectivité. Nous continuons de travailler en étroite collaboration avec Parcs Canada en ce qui a trait à la sélection de l'emplacement et aux dessins conceptuels pour le projet du Fort Henry.

Même s'il est vrai que nous sommes parvenus à collecter de nouveaux fonds pour les dépenses en capital et que nous bénéficierons d'un financement Fêtons l'Ontario de 277 000 \$, nous continuons toutefois à avoir du mal à assurer le financement des programmes. Alors que les charges d'exploitation, y compris les salaires, le coût des services publics et les frais découlant d'autres services continuent d'augmenter d'année en année, les paiements de transfert du gouvernement provincial n'augmentent pas, et nous faisons face à des pressions continues pour accroître nos recettes à un rythme très agressif.

En 2009, nous avons introduit des droits de stationnement au Fort Henry. Cette initiative a permis de générer, à elle seule, des recettes supplémentaires de 100 000 \$, avec un investissement minimal. Nous instaurerons le même droit de stationnement de 5 \$ à Upper Canada Village en 2010, en ciblant un revenu semblable. Notre équipe de marketing a lancé plusieurs initiatives qui visaient à accroître nos recettes, y compris des commandes en espèces, des ventes publicitaires liées à des supports marketing, des promotions de ventes au détail, des créations de budgets médias ainsi que des dons de produits et de services. Bien que ces initiatives génèrent des recettes, elles ne sont pas suffisantes pour appuyer nos opérations.

Pour conclure, nous tenons à remercier les membres de notre conseil d'administration, de notre équipe de gestion et de notre personnel pour les efforts inlassables qu'ils déploient afin de trouver de nouvelles idées, qu'ils savent mettre en pratique, et d'offrir une expérience mémorable à nos milliers de visiteurs. Nous tenons également à remercier les membres du personnel du ministère du Tourisme et de la Culture pour leur soutien continu tout au long de cette période de transition stimulante.

Veillez agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Peter Watson, Chair *P. Watson*

Dorcas Macdonald
Directrice générale et chef de la direction



CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA CPSL

Peter Watson
(Gananoque)
Président
Première nomination le 17 septembre 2004
Fin de mandat le 5 septembre 2010

Ron Eamer
(Williamstown)
Vice-président
Première nomination le 6 avril 2005
Fin de mandat le 5 septembre 2010

Richard Fawthrop
(Cornwall)
Commissaire
Première nomination le 6 juin 2007
Fin de mandat le 5 juin 2012

Norman Gaylord
(Cardinal)
Commissaire
Première nomination le 30 mai 2007
Fin de mandat le 29 mai 2010

Ineke Garofalo
(Kingston)
Commissaire
Première nomination le 20 juin 2007
Fin de mandat le 19 juin 2010

J. R. (Jack) McIntosh
(Winchester)
Commissaire
Première nomination le 8 août 2005
Fin de mandat le 7 août 2010

Brian Reid
(Kingston)
Commissaire
Première nomination le 13 janvier 2010
Fin de mandat le 12 janvier 2013

Jeannette Shirley
(Morrisburg)
Commissaire
Première nomination le 15 juillet 2005
Fin de mandat le 14 juillet 2010

Lloyd Therien
(Kingston)
Commissaire
Première nomination le 30 mai 2007
Fin de mandat le 29 mai 2010

Isabel Turner
(Kingston)
Commissaire
Première nomination le 30 mai 2006
Fin de mandat le 14 juillet 2012

Linda Wilson
(Cornwall)
Commissaire
Première nomination le 20 juin 2007
Fin de mandat le 19 juin 2010



De gauche à droite : la ministre du Tourisme, Monique Smith, la directrice générale et chef de la direction de la CPSL, Pat Macdonald, le président de la CPSL, Peter Watson, et le député de Stormont-Dundas-South Glengarry, Jim Brownell.

ÉQUIPE DE GESTION 2009-2010

Patricia Macdonald	Directrice générale et chef de la direction
Bonnie VanMoorsel	Attachée de direction, Chef, Terrain de golf Upper Canada
Ron Betournay	Directeur des finances et de l'administration
Bryan Mercer	Directeur du marketing, des activités spéciales et de la vente au détail
Faye Baker	Chef des services financiers
Gerben Schaille	Chef de l'entretien et des opérations
Barry Hughes	Chef des parcs et des loisirs
Dave Dobbie	Chef, Upper Canada Village

NOTRE MANDAT

La Commission des parcs du Saint-Laurent est une entreprise opérationnelle de la province de l'Ontario fondée en 1955 dans le but d'offrir aux résidents de l'Ontario et aux visiteurs de passage dans la province des activités touristiques, culturelles, éducatives et récréatives, par le biais de la présentation et de l'interprétation d'attractions historiques, ainsi que par l'aménagement et l'exploitation de parcs, de terrains de camping, de promenades pittoresques et d'aires de loisirs.

NOTRE MISSION

L'objectif de la Commission des parcs du Saint-Laurent est d'augmenter de façon durable le nombre de visiteurs, de favoriser la prospérité économique et de nouer des partenariats communautaires dans l'Est de l'Ontario.

Il s'agit d'une activité touristique générant des recettes qui propose à sa clientèle des expériences divertissantes et éducatives qui mettent à profit ses atouts naturels, récréatifs et patrimoniaux.

CADRE LÉGAL

La Commission des parcs du Saint-Laurent exerce ses fonctions dans le cadre de la Loi sur la *Commission des parcs du Saint-Laurent*. Elle rend compte au gouvernement provincial par l'intermédiaire du ministre du Tourisme. Le Conseil des commissaires est chargé de superviser les affaires commerciales de la Commission. Pour cela, il prend des décisions en matière de politique et établit des orientations stratégiques, met au point des règlements relatifs à l'aménagement des terrains, approuve les priorités budgétaires, traduit la politique du gouvernement en politique de la Commission, assure une utilisation judicieuse des biens publics et représente la Commission au sein de la communauté.

La Commission soutient ses activités grâce à :

- des droits exigés dans ses attractions et points de vente au détail, ainsi qu'à des recettes générées par les concessionnaires;
- un paiement de transfert provenant du gouvernement provincial de l'Ontario, et
- des baux portant sur l'utilisation des terrains, des dons, des commandites et des recettes publicitaires liées à ses installations et programmes.



OBJECTIFS COMMERCIAUX AU COURS DE LA PÉRIODE 2009-2010



- Miser sur des changements organisationnels et de programmation, tout en élaborant de nouvelles initiatives qui génèrent des revenus nets, afin d'atteindre une stabilité financière à long terme. Gérer les unités opérationnelles comme des composantes génératrices de recettes, rentables ou subventionnées.
 - Se concentrer davantage sur les initiatives qui peuvent contribuer à assurer la viabilité financière, la croissance du nombre de visiteurs, la satisfaction de la clientèle ou une bonne intendance. Réexaminer ou éliminer les activités secondaires ou moins prioritaires.
 - Concevoir et offrir aux visiteurs de nouvelles expériences, en se basant sur les commentaires des clients et les données présentées dans l'examen opérationnel, et en utilisant le nouveau financement de 23 millions \$ destiné à la revitalisation des immobilisations.
 - Mettre l'accent sur la fréquentation et la satisfaction des visiteurs, grâce à des installations, programmes et événements spéciaux participatifs, enrichissants, éducatifs et divertissants.
- Réaliser des améliorations mesurables dans les domaines de l'analyse de valeur et de rentabilité, de la gestion des risques, du rendement financier, de la gestion des ressources humaines et de la technologie de l'information.
 - Soutenir les efforts de renouvellement du ministère du Tourisme afin d'agir comme catalyseur déterminant dans la croissance touristique et le développement économique de l'Est de l'Ontario. On estime que les activités actuelles de la CPSL génèrent des retombées économiques de 90 millions \$ au sein de la région.

OBJECTIFS FINANCIERS

- Établir un budget équilibré et rentable qui respecte les niveaux actuels de financement gouvernemental.
- Améliorer le rendement marginal et réaliser des économies non négligeables, le cas échéant.
- Tenir compte des recommandations formulées dans l'examen opérationnel, dans l'optique d'améliorer le rendement financier global et d'appuyer des procédés générateurs de revenus NETS, de nouvelles possibilités de recettes, des contrats de location et de concession améliorés, ainsi que de nouvelles initiatives reposant sur le paiement de droits.
- Continuer de subventionner le Fort Henry et Upper Canada Village, tout en renforçant le potentiel des parcs et du terrain de golf, pour en faire des entités susceptibles de générer des revenus nets.
- Tirer profit du potentiel de croissance et du récent regain de vitalité du port de plaisance du parc Chrysler.



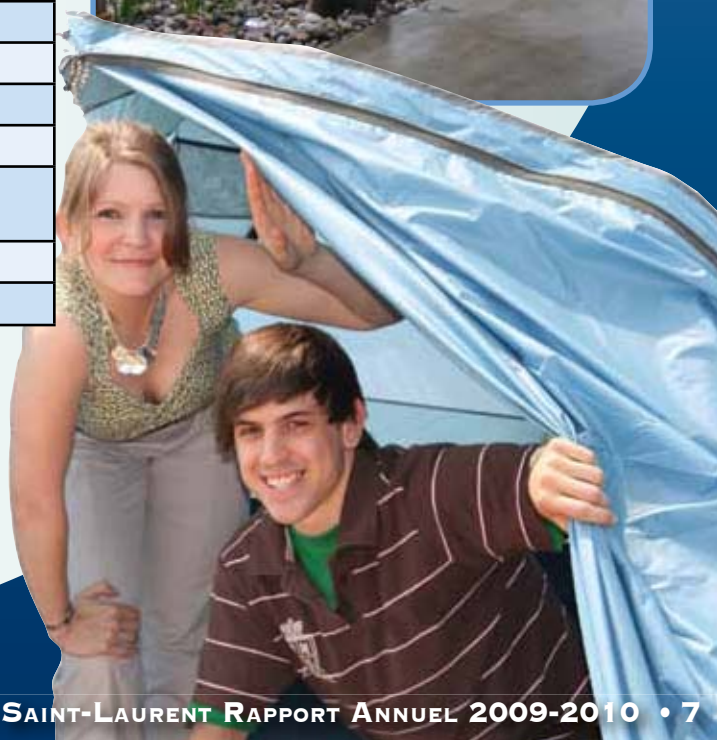
PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

La CPSL a entrepris plusieurs grands projets d'immobilisations au cours de l'année 2009-2010. Si beaucoup de ces projets ont amélioré de manière visible les services aux visiteurs, certaines de ces améliorations n'étaient pas aussi apparentes. Parmi les principales initiatives, citons un projet majeur de mise en conformité qui consistait à remplacer 4 transformateurs contenant du diphényle polychloré (PCB) à Upper Canada Village, les réparations du système de canalisation, le remplacement du matériel d'entretien essentiel, la restauration et la consolidation de bâtiments patrimoniaux, la modernisation des installations de vente de boissons et de restauration, les améliorations relatives au drainage du terrain de golf, ainsi que l'élargissement de l'accès pour les personnes handicapées dans tout Upper Canada Village.

ATTRACTION	Mise en conformité	Rénovation	Total (milliers)
Upper Canada Village	428	292,7	720,7
Fort Henry	359,3	17	376,3
Parcs	768,7	30	798,7
Terrain de golf Upper Canada	-	81	81
Parc Crysler / ensemble du système	1 450,3	86	1 536,3
TOTAL	3 006,3 \$	506,7 \$	3 513 \$

Le tableau ci-dessous présente un résumé des principaux types de projets d'immobilisations entrepris au cours de l'année 2009-2010 :

CATÉGORIE	Total (milliers)
Restauration et entretien de bâtiments	267
Matériel	940
Remplacement de transformateurs contenant du PCB	574
Routes, terrains, pistes cyclables, ponts	310
Modernisation des terrains de camping	127
Restauration des plateformes et des quais	20
Consolidation des bâtiments patrimoniaux	257
Mise aux normes électriques	346
Eaux usées et plomberie	207
Communications	128
Gestion de l'eau et des puits	150
Qualité de l'air	66
Modernisation des installations de vente de boissons et de restauration	76
Accès pour les personnes handicapées	45
TOTAL	3 513 \$



RÉSULTATS PAR ATTRACTION

ATTRACTION	2009/10	2008/09	+ /-	%
Fort Henry (entrées)	111,4	122,8	-11,4	-9,3 %
Upper Canada Village (entrées)	167,5	173,3	-5,8	-3,4 %
Parc historique (train, promenades, centre des visiteurs CF)	16,6	24,4	-7,8	-32,0 %
Billets d'admission à la journée et nuitées en camping	115,7	119,8	-4,1	-3,4 %
Terrain de golf Upper Canada (parcours et locations)	23,7	25,1	-1,4	-6 %
Port de plaisance du parc Chrysler (longueur d'arrimage en pieds)	590,8	489,0	+ 101,8	+ 20,8 %



RÉSULTATS FINANCIERS

Les recettes d'exploitation, qui se sont élevées à 7,501 millions \$ en 2009-2010, sont en hausse de 33 000 \$ par rapport à 2008-2009. La CPSL a bénéficié d'un soutien financier provincial à hauteur de 9,56 millions \$ à l'appui de l'exploitation ainsi que de la réparation et de la rénovation des infrastructures existantes.

En 2009-2010, les dépenses d'exploitation se sont élevées à 15,3 millions \$, soit une baisse de 4,5 % (ou 720 000 \$) par rapport à 2008-2009.

Par conséquent, la CPSL a clos son exercice 2009-2010 avec une perte d'exploitation de 20 000 \$.



Commission des parcs du Saint-Laurent
États financiers
au 31 mars 2010

Rapport des vérificateurs	2 - 3
États financiers	
Bilan	4
Résultats	5
Évolution des actifs nets déficitaires	6
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-16



Rapport des vérificateurs

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
2505, boul. St-Laurent
Ottawa (Ontario) K1H 1E4

Aux membres de la Commission des parcs du Saint-Laurent,
au ministre du Tourisme et au vérificateur général de l'Ontario

Téléphone : 613 236-2211
Télécopieur : 613 236-6104
www.rcgt.com

En vertu de la Loi sur la Commission des Parcs du Saint-Laurent qui prévoit qu'un organisme de la Couronne doit être vérifié par le vérificateur général ou des vérificateurs nommés par le lieutenant gouverneur, nous avons vérifié le bilan de la Commission des parcs du Saint-Laurent au 31 mars 2010 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

La note 3 fait part que la Commission, en accord avec l'ancienne législation et politique provinciale, n'a capitalisé ni les immobilisations acquises avant l'année 1994, ni les actifs acquis avant le 1er avril 2009 avec des fonds du gouvernement provincial. À cet égard, les états financiers ne sont pas conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada. L'effet de cette dérogation sur les états financiers n'a pas été déterminé.

À notre avis, à l'exception du fait que la Commission n'a pas enregistré les immobilisations et l'amortissement tel que décrit au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Comptables agréés,
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada
Le 2 juin 2010

Commission des parcs du Saint-Laurent

Bilan

au 31 mars 2010
(en milliers de dollars)

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	3 797	1 997
Placements à court terme (note 4)	2 875	2 920
Débiteurs	134	120
Stocks	427	375
Frais payés d'avance	63	53
	<u>7 296</u>	<u>5 465</u>
Immobilisations (note 5)	1 747	523
Autres actifs à long terme	321	
	<u>9 364</u>	<u>5 988</u>
		<u>100</u>
Fonds détenus en fidéicommiss		<u>100</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs	779	416
Frais courus	259	273
Apports reportés	2 229	461
	<u>3 267</u>	<u>1 150</u>
Indemnités de départ et avantages sociaux futurs (note 7)	1 099	1 089
Subventions reportées (note 8)	1 269	
	<u>5 635</u>	<u>2 239</u>
ACTIFS NETS		
Affectés à l'interne (note 9)	2 864	2 864
Non affectés	865	885
	<u>3 729</u>	<u>3 749</u>
	<u>9 364</u>	<u>5 988</u>
Fonds détenus en fidéicommiss		<u>100</u>
Engagements (note 14)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

Commission des parcs du Saint-Laurent

Résultats

de l'exercice terminé le 31 mars 2010
(en milliers de dollars)

	2010	2009
	\$	\$
PRODUITS		
Droits d'entrée	3 061	2 976
Terrains de camping	1 915	1 787
Marge bénéficiaire brute des activités de ventes au détail (note 10)	752	705
Terrain de golf	660	650
Location de concessions et de sites	315	301
Commandites	306	516
Amarrage et entreposage à la marina	333	263
Revenu de placements	70	205
Divers	89	65
	<u>7 501</u>	<u>7 468</u>
CHARGES (NOTE 11)		
Salaires et avantages sociaux (notes 12 et 13)	10 726	11 100
Services	2 558	2 875
Fournitures et équipements	1 656	1 648
Transport et télécommunications	182	199
Amortissement des immobilisations	181	198
Divers	10	13
	<u>15 313</u>	<u>16 033</u>
Déficit d'opération avant ce qui suit:	<u>(7 812)</u>	<u>(8 565)</u>
AUTRES REVENUS (DÉPENSES) (NOTE 11)		
Fonds du gouvernement provincial		
Opérationnels	7 792	9 013
Projets immobiliers	1 711	3 423
Revitalisation	55	
	<u>9 558</u>	<u>12 436</u>
Projets immobiliers		
Frais d'exploitation	(1 597)	(3 423)
Amortissement des immobilisations	(114)	
	<u>(1 711)</u>	<u>(3 423)</u>
Revitalisation		
Frais d'exploitation	(48)	
Amortissement des immobilisations	(7)	
	<u>(55)</u>	
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(20)</u>	<u>448</u>

Commission des parcs du Saint-Laurent

Évolution des actifs nets

de l'exercice terminé le 31 mars 2010 (en milliers de dollars)

	2010		2009	
	Affectés à l'interne (note 9)	Non Affectés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	2 864	885	3 749	3 301
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		(20)	(20)	448
Solde à la fin	2 864	865	3 729	3 749

Commission des parcs du Saint-Laurent

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2010 (en milliers de dollars)

	2010	2009
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(20)	448
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	181	198
Amortissement de l'achalandage	(121)	
Variations d'éléments du fonds de roulement		
Intérêts courus	45	47
Débiteurs	(14)	2 381
Stocks	(52)	(14)
Frais payés d'avance	(10)	17
Créditeurs	363	(1 704)
Frais courus	(14)	96
Apports reportés	1 768	(1 975)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	2 126	(506)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissement de l'aide gouvernementale à recevoir	(321)	
Acquisition d'immobilisations	(1 405)	(190)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 726)	(190)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Encaissement des indemnités de départ et des avantages sociaux futurs	10	26
Encaissement des subventions reportées	1 390	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	1 400	26
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	1 800	(670)
Encaisse au début	1 997	2 667
Encaisse à la fin	3 797	1 997

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des parcs du Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2010
(en milliers de dollars)

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Commission des parcs du Saint-Laurent (la "Commission"), une société provinciale sans capital-action et un organisme de la Couronne, est assujettie à une loi ontarienne, la Loi sur la Commission des parcs du Saint-Laurent. La Commission exploite plusieurs parcs, lieux historiques et autres aménagements situés sur des terres de la Couronne dans l'est de l'Ontario, dont Upper Canada Village et Fort Henry, qui visent à offrir aux résidents de la province et à ses visiteurs des services de tourisme et de loisirs.

La Commission est une société qui a été établie sous les lois de l'Ontario et qui est exemptée des impôts sur le revenu fédéral et provincial en vertu du paragraphe 149 (1)(d) de la loi d'impôt sur le revenu.

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Nouvelles recommandations de l'ICCA pour les organismes sans but lucratifs

Le 1er avril 2009, conformément aux dispositions transitoires applicables, la Commission a appliqué les modifications apportées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) à la préface des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif et aux chapitres de la série 4400 ainsi que les modifications corrélatives aux autres chapitres du Manuel de l'ICCA. Ces modifications, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009, touchent principalement les éléments suivants :

- Inclusion des organismes sans but lucratif dans le champ d'application du chapitre 1540 « États des flux de trésorerie »;
- Élimination de l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets;
- Modification afin de préciser que les produits et les charges doivent être comptabilisés et présentés sur la base des montants bruts lorsque l'organisme sans but lucratif agit pour son propre compte dans les opérations en cause;
- Ajout de directives supplémentaires concernant l'utilisation appropriée de l'exclusion du champ d'application du chapitre 4430 « Immobilisations détenues par les organismes sans but lucratif » pour les petites entités;
- Inclusion de normes sur les informations à fournir par l'organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonction et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent.

Suite à l'adoption de ces nouvelles normes comptables, le Fonds d'immobilisations n'est plus une composante présentée séparément dans les soldes de fonds.

Commission des parcs du Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2010
(en milliers de dollars)

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Le 1er avril 2009, la Commission a volontairement changé les normes comptables utilisées pour la comptabilisation des immobilisations acquises autrement qu'avec les ressources de la Commission. Lors des exercices précédents, en accord avec la législation et la politique gouvernementale, la Commission passait en charges les immobilisations lors de l'exercice au cours duquel elle étaient acquises. La Commission a décidé de capitaliser de telles immobilisations lors des exercices futurs. La direction estime que cette nouvelle politique reflète mieux la nature de ces transactions et augmente l'utilité des états financiers pour les usagers de ceux-ci. Cette modification comptable fait en sorte que la valeur comptable nette des immobilisations aux états financiers au 31 mars 2010 inclut 1 269 \$ provenant de contributions d'autres ressources que celles de la Commission (Note 8). Les valeurs des immobilisations des exercices précédents n'ont pas été redressées pour refléter la modification comptable car la direction considère qu'il n'est pas possible, au prix d'un effort raisonnable, d'évaluer la valeur rétrospective de celles-ci.

3 - CONVENTIONS COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Politiques et procédures de gestion de capital et dépendance économique

En matière de gestion du capital, les objectifs de la Commission sont de préserver la capacité de l'organisme de poursuivre ses activités, de rencontrer ses obligations financières, et de gérer son capital en percevant des subventions auprès de la Province de l'Ontario, en générant des produits de ses activités diverses, et en contrôlant les charges pour qu'elles se rapprochent aux produits. Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, la Commission peut être amenée à modifier les dépenses prévues pour la réalisation de certaines de ses activités. Autres que celles fixées par la province de l'Ontario, et tel que divulgué ci-après dans les états financiers, la Commission n'est pas soumise, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

La direction évalue et considère les activités courantes et prévues de la Commission afin de s'assurer de la viabilité des opérations. Les examens courants incluent la considération et la détermination des opportunités d'affaires courantes et futures, des engagements de financement provincial, et des estimations des exigences sur l'encaisse. Basé sur ces évaluations, la direction considère valide l'hypothèse de la continuité d'exploitation. Cependant, comme une partie significative des produits de la Commission provient des subventions reçues de la province de l'Ontario, sa viabilité son habileté à avoir des opérations viables dépend de son habilité à maintenir un tel financement.

Commission des parcs du Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2010
(en milliers de dollars)

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de la Commission doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance ce dont possède la direction sur les événements en cours et sur les mesures que la Commission pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Évaluation des stocks

Les stocks sont principalement constitués d'articles de détail et sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. Le total des stocks inscrits au coût est de 427 \$ (375 \$ en 2009). Aucun stock n'est enregistré à la valeur de réalisation nette ou à la juste valeur moins les frais de vente. Le montant de stocks reconnus comme dépense au cours de l'exercice est de 784 \$ (830 \$ en 2009).

Actifs et passifs financiers

La Commission a choisi d'appliquer les recommandations du chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du Manuel de l'ICCA par rapport à la présentation et de l'information à fournir sur les instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

L'encaisse est classifiée comme un actif détenu à des fins de transaction et est mesurée à sa juste valeur.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les placements à court terme sont classifiés comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont mesurés à leur juste valeur.

Prêts et créances

Les débiteurs sont classifiés comme prêts et créances. Ils sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond généralement au montant comptabilisé initialement moins toute provision pour créances douteuses.

Autres passifs financiers

Les créditeurs et les frais courus sont classifiés comme autres passifs financiers. Ces instruments financiers sont mesurés au coût après amortissement en utilisant la méthode de l'intérêt effectif.

Commission des parcs du Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2010
(en milliers de dollars)

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

La Commission applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits de vente au détail sont reconnus lorsque les articles ont été vendus et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits de droits d'entrée, de terrains de camping, de golf, de locations de concessions et de site, d'amarrage et entreposage à la marina, et de commandites sont reconnus lorsque les services ont été rendus et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits de placements sont reconnus en se fondant sur le nombre de jours que le placement a été détenu au cours de l'exercice, calculé selon la méthode de l'intérêt effectif.

Immobilisations

Les immobilisations, incluant le terrain, acquises avant le 1er avril 1994 sont comptabilisées à une valeur nominale, tandis que celles acquises après le 31 mars 1994 et financées par les produits sont comptabilisées au coût. Les immobilisations qui ont été acquises avec des subventions provinciales avant le 1er avril 2009 ont été passées en charges plutôt qu'être capitalisées et ces actifs ont été capitalisés lors de l'exercice 2010 en accord avec la modification comptable décrite à la note 2.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes qui suivent:

	<u>Périodes</u>
Machinerie et outillage	5 ans
Matériel roulant	5 - 10 ans
Matériel informatique	3 ans
Ameublement et équipement de bureau	3 - 4 ans
Structures	5 ans
Projet historique	5 ans

Les subventions en capital reçues par la Commission sont reportées et amorties au même taux que les immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Salaires et avantages sociaux

Les états financiers reflètent les salaires et avantages sociaux alloués par la province de l'Ontario pour les membres de la fonction publique de l'Ontario qui sont impliqués dans les opérations de la Commission.

Commission des parcs du Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2010
(en milliers de dollars)

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Indemnités de départ

Les employés titulaires ont droit à une semaine d'indemnité de départ par année de service, jusqu'à un maximum de six mois de dédommagement à la fin de l'emploi, que ce soit par retraite, termination ou résignation. Les employés non-titulaires comptant plus de cinq saisons de service continu ont droit à ces indemnités seulement en cas de mise à pied par l'employeur. La Commission a comptabilisé les indemnités dues aux employés titulaires. L'obligation éventuelle relative aux employés non titulaires n'est inscrite qu'au moment de la cessation de leur emploi.

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

La province offre des avantages sociaux à ses employés qui reçoivent des prestations par l'entremise de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT). L'ajustement de la valeur estimée de l'obligation de la CSPAAT, s'il y a lieu, est inscrit au cours de l'exercice où l'information est mise à la disposition de la Commission par la CSPAAT.

Régime de retraite

La province offre à ses employés à temps complet des avantages sociaux sous forme de régime de retraite par l'entremise de sa participation à la Caisse de retraite des fonctionnaires et à la Fiducie du régime de retraite du Syndicat des employé(e)s de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO). Les deux plans sont des régimes de retraite multiemployeurs à prestations déterminées. La Commission ne possède pas l'information suffisante pour comptabiliser les plans comme des plans à prestations déterminées, par conséquent elle comptabilise donc les plans comme des plans à contributions déterminées. Les contributions annuelles de la Commission sont passées en charge au cours de l'exercice. Selon la loi sur le régime de retraite des fonctionnaires, toute déficience du fonds de pension doit être payée du fonds consolidé de revenu de la province de l'Ontario, et, par conséquent, aucun effort n'a été fait pour calculer les montants déficitaires (s'il y a lieu) à l'égard de ces plans.

4 - PLACEMENTS À COURT TERME

Les placements à court terme sont composés de dépôts à terme échéant en septembre 2010, à des taux d'intérêt variant de 0,65% à 1,30% (3,0% à 3,9% en 2009).

Commission des parcs du Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2010
(en milliers de dollars)

5 - IMMOBILISATIONS

	2010		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Machinerie et outillage	296	192	104
Matériel roulant	944	517	427
Matériel informatique	388	201	187
Ameublement et équipement de bureau	698	258	440
Structures	430	171	259
Rubrique non prévue - Immobilisations	330		330
	<u>3 086</u>	<u>1 339</u>	<u>1 747</u>

	2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Machinerie et outillage	187	169	18
Matériel roulant	805	513	292
Matériel informatique	176	173	3
Ameublement et équipement de bureau	275	164	111
Structures	216	117	99
	<u>1 659</u>	<u>1 136</u>	<u>523</u>

6 - APPORTS REPORTÉS

	2010	2009
	\$	\$
Droits d'entrée reçus d'avance	<u>613</u>	<u>270</u>
Ministère du Tourisme et de la Culture - contributions pour projets immobiliers		
Solde au début	150	1 251
Contributions reçues	3 362	2 296
Dépenses encourues	<u>(2 613)</u>	<u>(3 397)</u>
Solde à la fin	<u>899</u>	<u>150</u>
Ministère du Tourisme et de la Culture - contributions pour le projet immobilier du Fort Henry		
Solde au début	30	56
Dépenses encourues	<u>(1)</u>	<u>(26)</u>
Solde à la fin	<u>29</u>	<u>30</u>

Commission des parcs du Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2010
(en milliers de dollars)

6 - APPORTS REPORTÉS (suite)

Ministère du Tourisme et de la Culture - contributions pour le projet de revitalisation

Contributions reçues	1 100	
Dépenses encourues	(421)	
Solde à la fin	<u>679</u>	
	-----	-----
Autres apports reportés	<u>9</u>	11
	<u>2 229</u>	<u>461</u>

7 - INDEMNITÉS DE DÉPART ET AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Indemnités de départ	907	828
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	<u>192</u>	<u>261</u>
	<u>1 099</u>	<u>1 089</u>

8 - APPORTS REPORTÉS - IMMOBILISATIONS

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Ministère du Tourisme et de la Culture - contributions pour projets immobiliers		
Acquisition d'immobilisations	1 017	
Amortissement	(114)	
Solde à la fin	<u>903</u>	
	-----	-----
Ministère du Tourisme et de la Culture - contributions pour le projet de revitalisation		
Acquisition d'immobilisations	373	
Amortissement	(7)	
Solde à la fin	<u>366</u>	
	<u>1 269</u>	

Au cours de l'exercice, la province de l'Ontario a annoncé un engagement de 23 000 \$ à la Commission qui devront être utilisés pour les divers projets de revitalisation et de construction afin d'améliorer la qualité de ses attractions. Les fonds reçus à ce jour ont été comptabilisés sous le sous-titre « revitalisation » de ces états financiers. Au fur et à mesure que la construction progresse, la Commission prévoit recevoir lors des deux prochains exercices, une contribution supplémentaire de 21 900 \$ (14 200 \$ en 2011 et 7 700 \$ en 2012).

Commission des parcs du Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2010
(en milliers de dollars)

9 - ACTIFS NETS AFFECTÉS À L'INTERNE

Au cours de l'exercice 2007, le Conseil a approuvé un transfert de 2 864 \$ des actifs nets non-affectés aux actifs nets affectés à l'interne dans le but de couvrir des dépenses d'immobilisations futures.

10 - MARGE BÉNÉFICIAIRE BRUTE DES ACTIVITÉS DE VENTES AU DÉTAIL

La marge bénéficiaire brute est composée de:

	2010	2009
	\$	\$
Ventes au détail	1 536	1 535
Coût des marchandises vendues	784	830
Marge bénéficiaire brute des activités de ventes au détail	<u>752</u>	<u>705</u>

11 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Dans le cours normal des affaires, le Secrétariat du Conseil de gestion de l'Ontario a défrayé, au nom de la Commission, les charges relatives aux avantages sociaux post-retraite autres que les charges de pension. Ces frais ne sont pas inclus dans les résultats de la Commission et ont eu lieu dans le cours normal des opérations. De plus, les transactions qui suivent sont mesurées à la valeur d'échange qui est le montant établi et accepté par les parties.

Sont inclus dans les débiteurs un montant à recevoir de néant \$ (2009 - 23 \$) du ministère des Finances relativement à la charge de salaires. Inclus dans les créditeurs est un montant à payer de 203 \$ (2009 - 178 \$) au Ministère des Finances relativement à la charge de salaires.

Au cours de l'exercice, la Commission a payé un montant total de 10 545 \$ (2009 - 11 244 \$) au ministère des Finances pour la charge de salaire. Ce montant est enregistré au poste "Salaires et avantages sociaux" à l'état des résultats.

Les charges de "Services" à l'état des résultats comprennent un montant de 48 \$ (2009 - 24 \$) payé au ministère des Finances pour divers services, incluant de la publicité et l'imprimerie de relevés de paie, un montant de néant \$ (2009 - 4 \$) payé à la société du Partenariat ontarien de marketing touristique pour de la publicité et un montant de 3 \$ (2009 - 3 \$) payé à la Police provinciale de l'Ontario pour des services de sécurité.

Au cours de l'exercice, la Commission a payé un montant de 207 \$ (2009 - 197 \$) au ministère des Transports pour l'entretien de l'autoroute des Mille-Îles. Ce montant est inclus au poste "Fournitures et équipement" à l'état des résultats. De plus, la Commission a payé un montant de 30 \$ (2009 - 28 \$) au ministère des Finances pour de l'assurance générale et pour des permis provinciaux.

Les immobilisations en cours incluent un montant de 44 \$ (2009 - néant \$) payé à la Société immobilière de l'Ontario pour les services de gestion de projet.

Au cours de l'exercice, la Commission a reçu des subventions se chiffrant à 9 558 \$ (2009 - 12 436 \$) de la part du ministère du Tourisme, qui sont présentées au poste "Fonds du gouvernement provincial" à l'état des résultats.

Commission des parcs du Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2010
(en milliers de dollars)

12 - RÉGIME DE RETRAITE

Les apports de la Commission à la Caisse de retraite des fonctionnaires et à la Fiducie du régime de retraite du SEFPO pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010 ont été de 403 \$ (397 \$ en 2009) et sont inclus dans les salaires et avantages sociaux.

13 - RÉNUMÉRATION DES ADMINISTRATEURS

La rémunération totale versée aux administrateurs de la Commission a été de 37,6 \$ (39,5 \$ en 2009).

14 - ENGAGEMENTS

a) La Commission s'est engagée, d'après des contrats de location échéant à diverses dates entre 2011 et 2014, à verser une somme de 355 \$. Les paiements minimums exigibles pour les quatre prochains exercices s'élèvent à 140 \$ en 2011, 120 \$ en 2012, 63 \$ en 2013 et 50 \$ en 2014.

b) En 1983, la Commission a conclu une entente à long terme avec le ministère des Transports pour l'entretien de l'autoroute des Mille-Îles. Le contrat prévoit des paiements annuels de 150 \$, ajustés pour tenir compte de l'inflation. L'entente peut être résiliée sur demande écrite de la part de la Commission, avec huit mois de préavis. L'engagement de la Commission pour le prochain exercice relativement à cette entente se chiffre à 208 \$.

c) La Commission a conclu une entente à long terme avec Parcs Canada pour des projets d'entretien et des programmes de conservation. Les fonds devront être encourus au cours de la période 2011 à 2017. L'entente prévoit une subvention totale de 2 800\$ avec des versements de 400 \$ par année débutant en 2011, et pour chaque année subséquente.

15 - ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

En avril 2010, la Commission a été avisée par le ministère de l'Énergie et de l'infrastructure de l'Ontario qu'elle recevrait une subvention de 7 100 \$ du Fonds de stimulation de l'infrastructure pour la réhabilitation de la route et des ponts du Long Sault Parkway. Le Fonds de stimulation de l'infrastructure, un projet d'investissement commun entre les gouvernements du Canada et de l'Ontario, se rajoute aux subventions déjà reçues au niveau fédéral et provincial pour l'infrastructure. Le Fonds de stimulation de l'infrastructure a pour but de stimuler l'économie à court terme.

16 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

La Commission est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. De plus, la Commission ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Les principaux risques financiers auxquels la Commission est exposée sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Les instruments financiers qui exposent potentiellement la Commission au risque de crédit sont principalement les débiteurs. Le risque de crédit relié aux débiteurs est généralement diversifié puisque la Commission négocie avec plusieurs établissements.

Commission des parcs du Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2010
(en milliers de dollars)

16 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

La majorité des placements à court terme de la Commission sont à taux fixes et la Commission est donc exposée au risque de changements à la juste valeur provenant des fluctuations de taux d'intérêt. Comme les autres actifs et passifs financiers de la Commission ne portent pas d'intérêt, ils ne comportent pas un risque de taux d'intérêt.

Risque de concentration

La totalité de l'encaisse et des investissements à court terme de la Commission sont détenus par la même institution financière.